



Le Tignet, le 29 Juin 2022

Newsletter N°32

Aide financière au covoiturage via l'application Klaxit

Hausses inédites des prix du carburant, baisse du pouvoir d'achat, urgence climatique : vous cherchez des solutions pour réduire le coût d'utilisation de votre voiture ?

Sachez que depuis le 1^{er} septembre 2020, la CAPG subventionne les trajets en covoiturage domicile-travail dans les 23 communes du Pays de Grasse.

En effet, tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit (www.klaxit.com) et ayant pour origine ou destination l'une des 23 communes de la CAPG sont subventionnés selon les modalités suivantes :

- les conducteurs reçoivent **2€ par passager** transporté (gain moyen constaté pour une distance de 20km),
- et jusqu'à 4€ par trajet et par passager, **soit 120€/mois en covoiturant régulièrement.**
- pour les passagers, **les trajets sont offerts par la CAPG**, quelle que soit la distance parcourue.

Avec la hausse considérable du prix des carburants, plus de 3000 trajets ont ainsi été aidés par la CAPG depuis le début du mois de mars 2022.

En outre, l'application Klaxit propose également deux coups de pouce exclusifs :

- **une carte cadeau de 20€** est offerte à chaque conducteur réalisant son premier covoiturage,
- **une offre de parrainage : 10€ pour le parrain / 25€ pour le filleul**, à chaque proche parrainé.

N'hésitez plus à recourir au covoiturage et pour cela utilisez l'application Klaxit.

Le Maire,

Claude Serra

